PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
des territoires et de la mer
de la Somme

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS DE LA SOMME

Séance du 13 décembre 2022

Demande de dérogation au titre de l'article L142-5 du code de l'urbanisme

Assujettissement : Loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche
Décret n° 2011-189 du 16 février 2011
Arrêté préfectoral du 3 septembre 2015

Demandeur : Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Territoire : PLU de Fort-Mahon

Date de la saisine : 21/11/22

Décision de la commission : Avis favorable

Observation(s) : La commission a rendu son avis au vu des éléments listés dans l'article L.142-5 du code de l'urbanisme, à savoir : la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, la consommation de l'espace, l'impact sur les flux de déplacements et la répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services.

La commission émet un avis favorable à cette demande.

La secrétaire de la commission

P/o.

Émeline GORLIER

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
Bâtiment Equinoxe – 35, rue de la vallée – 80 000 AMIENS
Tel : 03 64 57 24 00 – Horaires d'ouverture 9h – 12h et 14h – 16h